

# CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu de la séance du vendredi 15 septembre 2023, à 19 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.**

**Présents** : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Gilles FAVRE, Jean-Charles TODSCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Yoann FALABREGUE, Adjoints ; Béatrice EGRAZ, Jérémy BERTEAUX, Aurélie BERNASCONI, Éric VALMAS, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

**Absent(e)s représenté(e)s** : Stéphanie BEIN par Jacques VIALON, Christine MARTIN par Béatrice EGRAZ, Carole PERRIER par Jean-Charles TODSCHINI, Gwendoline MILET par Jérémy BERTEAUX.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

## **Compte-rendu des délégations du Maire**

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- Marché public travaux accessibilité du bâtiment mairie-école / avenant n°1
  - Acceptation de l'avenant n°1 du lot n°2 pour l'entreprise VALLET CHARPENTE pour un montant de 3 305,00 € HT ;
  - Acceptation de l'avenant n°1 du lot n° 8 pour l'entreprise DORREGO FACADES pour un montant de 7 446,00 € HT.
- Demande d'une subvention de 10 000 € à l'organisme SYLV'ACCTES pour des travaux sylvicoles d'une montant total de 28 901,41 € HT.

## **Délibérations**

- ❖ Fixe une redevance pour occupation du domaine public pour l'entreprise BORDAS CREPES ET BURGERS de 100 € mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.  
Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.
- ❖ Autorise l'ajout d'un avenant au bail du Bar de la Fontaine aux termes duquel la destination de lieux loués sera modifiée et il sera présenté ainsi : « les locaux faisant l'objet du bail devront être consacrés par le preneur à l'exploitation de son activité de : exploitation d'un fonds de commerce de bar, licence IV, Française des Jeux et restauration, à l'exclusion de tout autre même temporairement ».  
Décide que l'avenant soit notarié et que son coût s'élève à 360 € TTC, pris en charge par la commune.  
Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.
- ❖ Décide de rajouter aux délégations du conseil municipal au maire votées en début de mandat cet article : « De prendre la décision d'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 50 € présentées par le comptable public ».  
Cet article est ajouté afin de faciliter le fonctionnement de la gestion municipale.
- ❖ Décide d'accorder la gratuité de 3 mois de loyers (janvier, février et mars 2023) de la Boulangerie PONSARD à Champfromier afin d'accompagner ce commerce particulièrement touché par l'augmentation des coûts de l'énergie, notamment de l'électricité fin 2022 (dont il est fortement dépendant).
- ❖ Décide d'acquérir le matériel mobilier de la SARL SAPHIR COIFFURE pour un montant de 1 000 € TTC, dans un souci de préserver les commerces de proximité et afin de conserver cette activité dans ce local et de faciliter une future reprise.  
Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.
- ❖ Accepte l'octroi d'un bail commercial du local du salon de coiffure à l'EURL AU SALON DE MARLENE pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel de 5 069,04 € TTC.  
Dit que ledit bail fera l'objet d'un acte notarié dont l'établissement reste à la charge de la commune.  
Décide d'accorder la gratuité des loyers pour une période de 6 mois à compter de la date de début de bail.

- ❖ Accepte les modifications du règlement intérieur de la cantine concernant les modalités d'inscription et les précisions apportées ; à savoir :
  - Il est possible de régler les factures de restaurant scolaire par prélèvement automatique, par chèque ou par carte bancaire auprès de la trésorerie ;
  - La restauration scolaire est uniquement ouverte pour les enfants scolarisés à l'école de Champfromier ;
  - Toute modification de réservation devra intervenir dans un délai minimum de 48 heures (hors week-end et jours fériés). Si ce délai n'est pas respecté, les repas seront dus.
  
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour acquérir le bien sans maître ci-après désigné et constater l'incorporation dudit bien dans le patrimoine communal :

1/6<sup>ème</sup> indivis en pleine propriété des biens ci-après désignés :

**DESIGNATION**

A CHAMPFROMIER (AIN) 01410 SOLIE.  
Diverses parcelles en nature de taillis et de lande cadastrées  
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	730	Les Culattes	05 ha 20 a 50 ca
C	798	SOLIE	00 ha 33 a 10 ca
C	800	SOLIE	00 ha 04 a 50 ca
C	802	SOLIE	00 ha 50 a 10 ca
C	804	SOLIE	02 ha 37 a 92 ca
C	807	SOLIE	06 ha 01 a 90 ca

Total surface : 14 ha 48 a 02 ca

**DESIGNATION**

A CHAMPFROMIER (AIN) 01410 SOLIE.  
1/6<sup>ème</sup> indivis d'une superficie de 95 ca à prendre dans une parcelle non délimitée  
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	801	SOLIE	00 a 01 a 90 ca

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser l'ensemble des formalités et signer tout acte nécessaire à cette incorporation.

Accepte la proposition de Madame GARIN, ou de toute société qu'elle décidera de se substituer, d'acquérir le 1/6<sup>ème</sup> indivis des parcelles ci-dessus désignées moyennant un prix de 8.000 euros net vendeur.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout avant-contrat, et acte de vente, en fixer les conditions, et plus généralement accomplir toutes démarches nécessaires à la vente.

*Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.*

## Commission administration financière

- ❖ Un récapitulatif des dépenses des travaux d'accessibilité et de mise en conformité du bâtiment mairie-école a été présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint :

### **RENOVATION BÂTIMENT MAIRIE-ECOLE** **Consolidation des réalisés au 14 septembre 2023**

<b>Rénovation accessibilité</b>		
<b>Entreprises</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>TTC</b>
GALLIA	Maçonnerie	177 361,42
DORREGO FACADES	Façades	59 066,75
LANCIA	Plomberie	44 978,50
PONCET CONFORT	Platerie, peinture	41 718,66
ORONA (factures non reçue)	Ascenseur	26 760,00
TECH ELEC	Electricité	18 116,07
VALLET	Charpente	16 412,32
ATELIER DE PIERROT	Serrurerie	13 891,14
NINET GAVIN	Menuiserie	12 722,88
<b>Total</b>		<b>411 027,74</b>

  

<b>Rénovation énergétique</b>		
<b>Entreprises</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>TTC</b>
PONCET CONFORT	Isolation	28 162,83
LANCIA	Plomberie	8 454,72
TECH ELEC	Electricité	4 461,00
<b>Total</b>		<b>41 078,55</b>

  

<b>Maîtrise d'œuvre</b>		
<b>Entreprises</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>TTC</b>
ATELIER B	Rénovation accessibilité	10 744,67
ATELIER B	Rénovation énergétique	4 180,50
<b>Total</b>		<b>14 925,17</b>

  

<b>Récapitulatif</b>		
<b>Entreprises</b>		<b>TTC</b>
Coût total des travaux intermédiaire		467 031,46
Subvention	Région	-120 000,00
Subvention	DETR*	-105 000,00
Subvention	Département	-73 775,00
<b>Total charge communale intermédiaire</b>		<b>168 256,46</b>

\* Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

## Commission administration technique

- ❖ Compte-rendu de la rencontre avec M. Guy LARMANJAT, conseiller départemental du canton de Valserhône : cette rencontre a porté principalement sur les travaux à prévoir sur les routes départementales situées sur la commune ;
- ❖ Compte-rendu de la réunion du 04/09/2023 avec M. COLLARD, architecte du cabinet ATELIER B, pour le projet de travaux d'accessibilité du bâtiment de la salle des fêtes.

La commission communale d'accessibilité se réunira le 11/10/2023 à 17h30 pour la présentation globale du projet pour le bâtiment de la salle des fêtes.

- ❖ Travaux réalisés :
  - Marquage au sol de la zone limitée à 30 km/h dans le centre du village et des places de stationnement réservées aux personnes handicapées ;
  - Sécurisation complémentaire du garde-corps du Pont d'Enfer ;
  - Rénovation des salles de classe de l'école primaire et de l'ex-salle des professeurs (par le personnel communal) ;
  - Reprise du réseau pluvial rue Sous-Massan/route des Burgondes par FAMY ;
  - Réparation de l'abribus route des Burgondes suite à dégradations de juillet (et plainte déposée sans suite) ;
  - Travaux d'entretien à la Combe d'Evuaz le 16/08/2023.
  
- ❖ Travaux en cours :
  - Travaux de réhabilitation du Bar de la Fontaine en restaurant ;
  - Travaux appartement mairie (réalisation des doublages par personnel technique communal) ;
  - Accessibilité bâtiment mairie-école – rénovation des locaux du secrétariat de la mairie : réunion de chantier tous les mardis à 11h00 ;
  - Point à temps par COLAS à partir du 12/09/23.
  
- ❖ Travaux à venir :
  - Entretien des gouttières des lavoirs à prévoir ;
  - Arrière de la salle des fêtes : prévoir le dégagement des encombrants ;
  - Arbres secs devant l'église à couper.
  
- ❖ Coupes affouagères 2023 : 33 inscrits pour le tirage au sort qui se déroulera le 16 octobre à 19h00 à la salle M'aimée Tournier. Le marquage des bois se déroulera le samedi 07 octobre au matin.
  
- ❖ Bilan très positif des emplois d'été 2023 de Jules EVRARD et Hugo VALMAS.

### **Commission administration civile**

- Cérémonie de présentation des vœux du maire organisée le 12/01/2024 à 19h30 à la salle des fêtes ;
- Bilan de la fête du village 2023 : malgré des conditions météo défavorables, il y eu de très bons retours des forains quant à la fréquentation et de très bons retours du public pour le feu d'artifice ;
- Rentrée scolaire 2023-2024 : la rentrée s'est très bien déroulée dans les locaux rénovés ;
- Nettoyage de printemps du 02/04/23 : peu de monde présent mais moins d'ordures présentes dans les rues et chemins. A organiser une année sur deux ?
- Assemblée générale de l'association La Volferine (Club du 3<sup>ème</sup> âge) : retour rapide de cette réunion ;
- Assemblée générale de l'association du Sou des écoles : retour rapide de cette réunion
- Bons d'achats et colis pour les aînés de la commune : En fin d'année des bons d'achats ou des colis seront distribués aux personnes de plus de 70 ans.

### **Commission administration urbanisme**

#### **Dossiers d'Urbanisme**

- **Déclarations préalables** :
  - **Mme Marie-Claude CHEVRON** : Construction d'une terrasse couverte et ajout de volets roulants, parcelles cadastrées AB 558-559, 52 chemin de Champbrun ;
  - **Madame Liliane PIOVANO** : Rénovation de la toiture et création de quatre fenêtres de toit, parcelle cadastrée ZA 124, 900 route de Conjoicle ;
  - **Monsieur Théo GRECARD** : Rénovation d'une maison d'habitation, parcelles cadastrées AC 305-106-308-229-227, 966 route des Burgondes ;

- INOGREEN pour Monsieur Gilles BAUDET : Pose de panneaux photovoltaïques, parcelle cadastrée AC 288, 31 impasse de la Platière.
- Permis de construire :
  - Monsieur Marc FORESTIER : Construction d'un abri à camping-car, parcelle cadastrée ZB 178, 104 impasse des Ecureuils.

### **Sujets et informations divers :**

- ❖ Désignation référent sentier : suite au déménagement de la conseillère ayant été désignée référente sentier en début de mandat, un nouveau référent a été désigné en la personne de Robin ZARUCCHI ;
- ❖ Signature du compromis de vente du lot 7 du lotissement du Niezelet chez le notaire Me BERROD le 05/07/2023 avec les acquéreurs M. et Mme MULTARI (Permis de construire en cours d'instruction) ;
- ❖ Projet de division parcellaire de la propriété de M. Pierre VALLET route de Monnetier et éventuelle acquisition par la commune des parcelles créées : projet de division proposé par le géomètre à revoir ;
- ❖ Retour sur la réunion du comité de Centre de Première Intervention Non Intégré, renommé SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours), des sapeurs-pompiers de Champfromier du 21/06/2023 ;
- ❖ Compte-rendu de la réunion concernant la zone de quiétude volontaire de la faune sauvage du Massif de Champfromier/Chalam du 05/09/2023 ;
- ❖ Départ à la retraite de M. et Mme TRUCHE, propriétaires et gérants du garage automobile, fin septembre. La station-service sera toujours en fonction ;
- ❖ La place de stationnement handicapée créée sur la place du village devant la MAM sera modifiée pour plus de praticité ;
- ❖ Une fuite de canalisation de la Marpa a été détectée sur les plafonds du restaurant scolaire, la société GERMAIN a été prévenue pour une visite d'avant travaux ;
- ❖ Octobre rose : la commune participe à cette campagne annuelle de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Séance levée à 22h00.